



**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECINES-CHARPIEU**

En vue du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de **DECINES CHARPIEU** et en application des articles L.123-6 , R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination :

- d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- d'un représentant des associations de personnes handicapées
- d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Les associations doivent proposer trois personnes susceptibles de les représenter (sauf impossibilité dûment justifiée de proposer les trois personnes). Les associations ayant le même objet peuvent déposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le département
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.C.A.S.

DELAI IMPERATIF :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire de **DECINES CHARPIEU**

Place Roger Salengro
B.P. 175
69151 DECINES-CHARPIEU Cedex
au plus tard le 13 avril 2026.

informations auprès du Directeur du CCAS : 04 72 93 30 92